ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Année 1971 N° 10

Contribution à l'Etude de l'Industrie des Cuirs et Peaux en Haute-Volta

THESE

POUR LE DOCTORAT VETERINAIRE
(Diplôme d'Université)

présentée et soutenue publiquement en Janvier 1971

devant

L'UNIVERSITE PAUL-SABATIER DE TOULOUSE

PAR

LAMIZANA KONZON

Né le 23 mai 1944, à Kayes (Mali)

JURY :

Président : M. ROUX
Professeur à l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Assesseurs { M. LABIE
Professeur à l'Ecole Nat. Vétérinaire de Toulouse
M. BRIZARD
Professeur à l'Ecole Nat. Vétérinaire de Toulouse

S. E. I. L.
TOULOUSE

1971

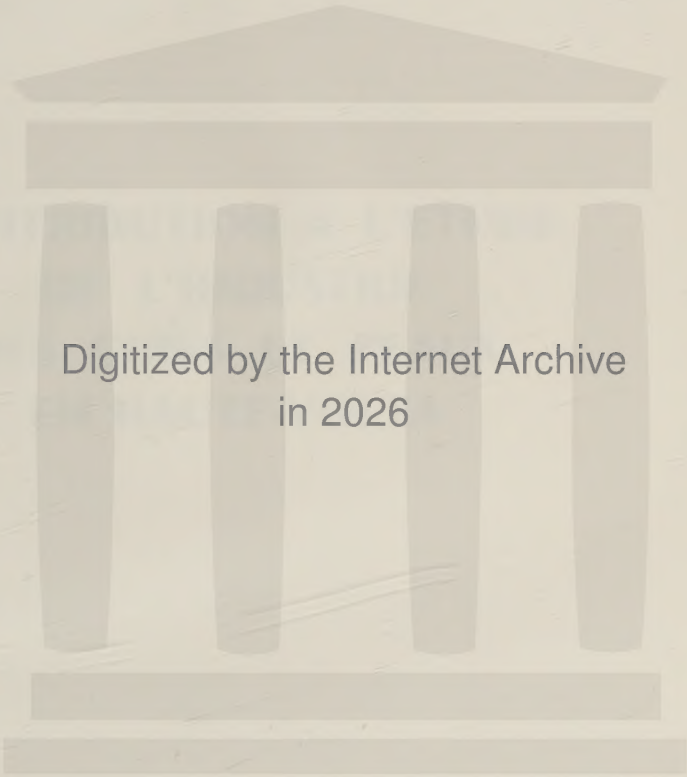
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546526_0061

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX EN HAUTE-VOLTA

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Année 1971 N° 10

Contribution à l'Etude de l'Industrie des Cuirs et Peaux en Haute-Volta

THESE

POUR LE DOCTORAT VETERINAIRE
(Diplôme d'Université)

présentée et soutenue publiquement en Janvier 1971

devant

L'UNIVERSITE PAUL-SABATIER DE TOULOUSE

PAR

LAMIZANA KONZON

Né le 23 mai 1944, à Kayes (Mali)

JURY :

Président : M. ROUX
Professeur à l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Assesseurs :
M. LABIE
Professeur à l'Ecole Nat. Vétérinaire de Toulouse
M. BRIZARD
Professeur à l'Ecole Nat. Vétérinaire de Toulouse

S. E. I. L.
TOULOUSE

1971

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Directeur ..... M. FLORIO
Directeurs Honoraires .. MM. PONS
DARRASPEN

PERSONNEL ENSEIGNANT

Chaire de Pharmacie et Toxicologie :
Professeur titulaire ..... M. GODFRAIN
Maître-Assistant ..... Mme BURGAT-SACAZE
Pharmacie et Toxicologie

Chaire de Physique et Chimie Biologiques et Médicales :
Professeur titulaire ..... M. RICO
Maître-Assistant Agrégé .. M. LORGUE
Physique biologique et médicale
Chimie biologique et médicale

Chaire d'Anatomie des Animaux Domestiques :
Professeur titulaire ..... M. PAVAUX
Anatomie descriptive - Extérieur
Anatomie appliquée - Tératologie

Chaire de Physiologie et Thérapeutique :
Professeur titulaire ..... M. RUCKEBUSCH
Maître-Assistant Agrégé .. M. FARGEAS
Physiologie - Thérapeutique et Pharmacodynamie

Chaire d'Histologie - Anatomie Pathologique :
Professeur titulaire ..... M. VAN HAVERBEKE
Maître de Conférences, non chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. CABANIE
Histologie - Embryologie - Anatomie Pathologique

Chaire d'Hygiène et Industrie des Aliments d'origine animale :
Professeur titulaire ..... M. LABIE
Maître-Assistant ..... M. EECKHOUTTE
Hygiène, Inspection, Contrôle et Technologie des denrées alimentaires d'origine animale

Chaire de Parasitologie et Maladies Parasitaires :
Professeur titulaire ..... M. BRIZARD
Maître-Assistant ..... M. DORCHIES
Zoologie appliquée - Parasitologie externe
Parasitologie interne - Clinique

Chaire de Sémiologie et Pathologie Médicale des Equidés et Carnivores :
Professeur titulaire ..... M. FLORIO
Maître de Conférences, non Chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. LESCURE
Maître-Assistant ..... M. GUELFI
Sémiologie et Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores - Législation Vétérinaire et Déontologie Clinique

Chaire de Pathologie Médicale du Bétail et des animaux de basse-cour :
Professeur titulaire ..... M. TOURNUT
Maître de Conférences, non chef de Service, Prof. sans Chaire ..... M. ESPINASSE
Sémiologie et Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour - Clinique
Clinique ambulatoire

Chaire de Pathologie Chirurgicale :
Professeur titulaire ..... N.
Maître de Conférences, Chef de Service ..... M. CAZIEUX
Propédeutique et Sémiologie chirurgicale
Technique chirurgicale - Pathologie chirurgicale
Podologie - Clinique

Chaire de Pathologie de la Reproduction :
Professeur titulaire ..... M. BERTHELON
Maître de Conférences, non Chef de Service, Prof. sans chaire ..... M. ROYAL
Sémiologie et propédeutique
Pathologie de la Reproduction
Obstétrique - Clinique

Chaire de Maladies Contagieuses - Zoonoses - Législation Sanitaire :
Professeur titulaire ..... M. SAURAT
Maître-Assistant ..... M. CHANTAL
Maladies Contagieuses - Zoonoses
Législation Sanitaire

Chaire de Pathologie Générale - Microbiologie - Immunologie :
Professeur titulaire ..... M. LAUTIE
Microbiologie - Immunologie
Pathologie Générale

Chaire de Zootechnie et Economie Rurale :
Professeur titulaire ..... M. QUEINNEC
Maître-Assistant ..... M. DARRE
Ethnologie - Génétique appliquée - Hygiène Générale
Zootechnie - Elevage - Economie Générale et des productions animales

Chaire d'Alimentation :
Professeur titulaire ..... M. FALIU
Maître-Assistant Agrégé .. M. GRIESS
Botanique appliquée et Bromatologie
Agronomie - Alimentation

COURS COMPLEMENTAIRES CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Antibiothérapie des Maladies infectieuses ..... M. MONNIER
Aspect médical des Zoonoses ..... M. ARMENGAUD
Energétique ..... M. LABOUCHE
Initiation à l'informatique biomédicale ..... M. FERNET
Agronomie ..... M. COMBRET
Métabolismes ..... M. RAYNAUD

La Faculté et l'Ecole déclarent n'être pas responsables des opinions émises par les candidats (Délibération de la Faculté, en date du 10 mai 1891 et du Conseil de l'Ecole, en date du 13 juin 1924)

UNIV. LEIDEN BIBL.

A MA FEMME

Dont la confiance et l'amour me sont un puissant stimulant dans tout ce que j'entreprends.

A MON PERE, A MA MERE

Qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de mon affection et de ma reconnaissance pour tous les sacrifices qu'ils se sont imposés pour moi.

A MES FRERES ET SŒURS

Qu'ils trouvent ici un exemple de persévérance.

A MON ONCLE LE GENERAL SANGOULE LAMIZANA

Toute mon admiration et tous mes remerciements pour l'attention paternelle qu'il a toujours prêtée à mes problèmes.

A MON COUSIN TOUBANA DIARRA

Exemple de sagesse, d'abnégation et de courage.

A TOUTE MA FAMILLE ET BELLE-FAMILLE

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR ROUX

de l'Université Paul-Sabatier de Toulouse

Qui nous a fait le grand honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse.
Hommage respectueux.

A NOTRE JURY DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR LABIE

de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Qui nous a fait l'honneur d'accepter notre travail, qu'il veuille trouver ici l'expression de notre vive gratitude et de notre admiration.

MONSIEUR LE PROFESSEUR BRIZARD

de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Chevalier de la Légion d'Honneur

Que nous remercions d'avoir accepté de faire partie de notre jury de thèse.
Hommage respectueux.

A LA FAMILLE TOUGE

Faible témoignage de ma reconnaissance infinie.

AU DOCTEUR VETERINAIRE AMIDOU COULIBALY

Pour la bienveillance et la sollicitude qu'il a toujours manifestées lors de mon stage.

A TOUS MES PROFESSEURS
DE L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Pour les remercier de l'enseignement que j'ai reçu d'eux.

A TOUS MES AMIS ET CAMARADES
DE L'ECOLE VETERINAIRE
DE FRANCE ET D'AFRIQUE

A MON PAYS LA HAUTE-VOLTA

A TOUS LES VETERINAIRES VOLTAIQUES

A TOUS CEUX QUI S'INTERESSENT

AU PROBLEME DU SOUS-DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

L'élevage, dans les pays en voie de développement, ne manque jamais d'évoquer la source de protéines qu'il représente. Cependant, l'animal apporte, outre sa viande, la matière première nécessaire à une industrie des cuirs et peaux.

Les deux nécessités primordiales pour l'Homme : se nourrir et se protéger des intempéries, lui imposèrent d'une part la chasse, d'autre part la recherche des refuges et des vêtements. Les vêtements en écorces d'arbres se révélant vite peu protecteurs et peu solides, il eut alors recours aux peaux de bêtes, non seulement pour se couvrir, mais aussi pour se chausser, se construire des abris et des habitats nomades.

Mais ces peaux, utilisées sans soins préalables, se conservaient mal : en climat sec, elles se desséchaient ; en climat chaud et humide, elles entraient en putréfaction ; l'Homme chercha donc à rendre, par un artifice quelconque, la peau imputrescible... l'artisanat du cuir était né.

Aujourd'hui, les cuirs et peaux représentent, parmi les produits du cinquième quartier, la catégorie qui a la plus grande valeur marchande après les abats de triperie.

Il ne fait aucun doute que pour l'Economie peu diversifiée de la Haute-Volta, pays d'élevage, les cuirs et peaux constituent une source de devises non négligeable ; cependant, la promotion de l'exploitation rationnelle des dépouilles animales, se heurte encore au traditionalisme des circuits commerciaux et à l'absence fréquente de collecte organisée, plus spécialement en brousse, à la carence des moyens de contrôle, de traitement et de conservation.

Bien que les pays en voie de développement possèdent 60 % de l'effectif mondial de bovins, ils n'entrent que pour environ 40 % dans la production annuelle totale de gros cuirs. Cela s'explique par l'état sanitaire défectueux du troupeau, par le taux d'abattage inférieur et aussi par la non récupération d'une grande partie des cuirs et peaux d'animaux morts naturellement.

C'est donc une préoccupation, à notre sens, justifiée, qui nous conduit à souhaiter la valorisation et l'exploitation d'une richesse évidente, mais finalement assez négligée malgré par ailleurs une infrastructure qui pouvait jouer pleinement son rôle.

Tout au long des quatre chapitres de notre étude, nous définirons d'abord le pays dans ses aspects physiques et humains ; ensuite, nous présenterons la source de matières premières que constituent quelques espèces d'animaux domestiques et sauvages ; l'industrie des cuirs et peaux en Haute-Volta fera l'objet de la troisième partie de notre travail que nous terminerons en nous penchant sur les problèmes de la nécessité et des moyens de promouvoir cette industrie.

PLAN GENERAL

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER : LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

I. *Conditions physiques*

1. Situation géographique et vocation de transit.
2. Le climat et ses contraintes.
3. Relief, hydrographie, ressources en eau.

II. *Conditions humaines*

1. Etat de la population.
2. Mouvement dans l'espace.

CHAPITRE II : LES ANIMAUX FOURNISSEURS DES CUIRS ET PEAUX

I. *Animaux domestiques*

A. Importance numérique.

B. Les espèces.

1. Les bovins.
2. Les ovins et caprins.
3. Les équidés.
4. Les camelidés.

C. Conditions d'élevage.

1. Elevage bovin.
2. Elevage des autres espèces.

II. *Animaux sauvages*

1. Les réserves.
2. Paysages et faune voltaïques.

III. *Pathologie influant sur les cuirs et peaux*

1. Sur les cuirs.
2. Sur les peaux d'ovins et caprins.
3. Sur les peaux de crocodiles.

Conclusion.

Chapitre III : L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX EN HAUTE-VOLTA

Généralités

I. Rappel de la structure de la peau brute.

II. Caractéristiques de la peau brute.

III. Conditionnement des cuirs et peaux.

1. *Bases légales.*
2. *Commentaires.*

IV. Le travail de tannerie.

1. *Tannage artisanal.*
2. *Tannage industriel.*

Conclusion.

Chapitre IV : PROMOUVOIR L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX

A. Une nécessité.

I *Les besoins.*

II *La justification économique.*

B. Les moyens.

I *La production.*

1. Caractères généraux.
2. Contrôle de la production.
3. Insuffisances de la production.

Conclusion.

II *Le traitement des matières premières.*

1. Activités du C.T.M.C.
2. Analyse technique du C.T.M.C.

III *Commercialisation.*

1. Caractères généraux.
2. Mise en place de la S.V.C.P.
3. Le commerce.
4. Les débouchés.

CONCLUSION GENERALE

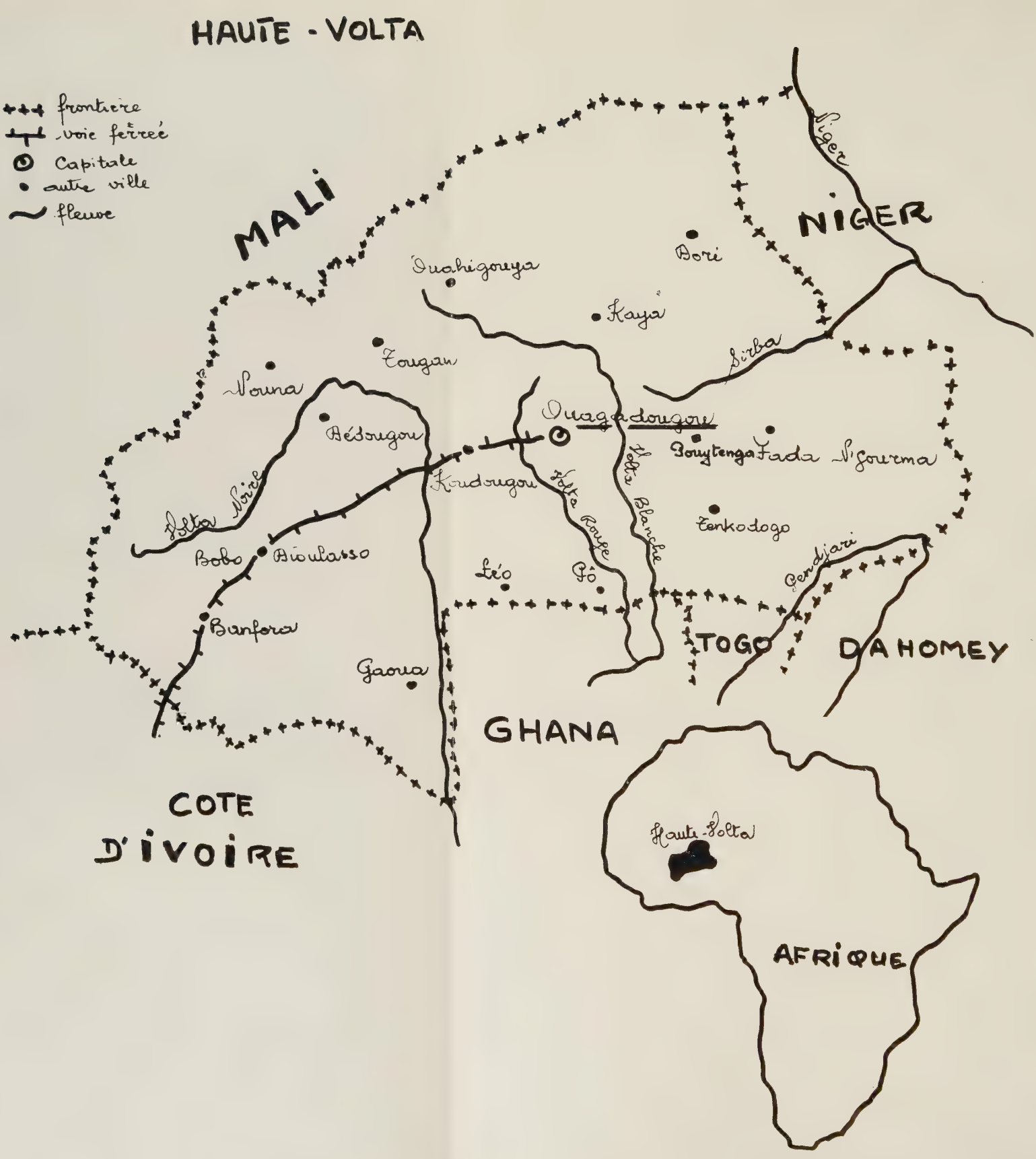
HAUTE - VOLTA
frontière
voie ferrée
Capitale
autre ville
fleuve
MALI
NIGER
Niger
Dori
Ouahigouya
Kaya
Sirba
Tougan
Nouna
Ouagadougou
Bobo Dioulasso
Banfora
Gaoua
Léo
Gô
Koudougou
Volta Noire
Volta Rouge
Volta Blanche
Bougtenga
Fada N'Gourma
Tenkodogo
Pendjari
TOGO
DAHOMEY
GHANA
COTE D'IVOIRE
Haute-Volta
AFRIQUE

Chapitre premier

LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

I. — *LES CONDITIONS PHYSIQUES*

1) *Situation géographique et vocation de transit :*

Avec une superficie d'environ 275 000 km², la Haute-Volta est presque entièrement comprise entre les 10 et 15° de latitude Nord, ainsi qu'entre les Méridiens 5° Ouest et 2° Est.

Le caractère dominant de la situation géographique réside dans la continentalité du pays qui se trouve en moyenne à 1000 km de la mer et dont le point le plus proche des côtes se situe à 500 km à vol d'oiseau.

Par rapport à l'ensemble des états de l'Afrique de l'Ouest, tant anglophones que francophones, la Haute-Volta occupe une position très centrale. Elle coiffe comme un chapeau la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Dahomey, et est limitée au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger.

En somme, la situation géographique de la Haute-Volta la défavorise pour le commerce mondial, mais la place en position privilégiée pour jouer un rôle important dans les échanges inter-africains.

2) *Le climat et ses contraintes :*

Le climat est typiquement soudanien, avec une saison de pluies unique, de juin à octobre, et une saison sèche.

D'une façon générale, les précipitations se produisent à des dates très irrégulières, et sont d'importance très inégale selon les années. Il s'agit là d'une donnée absolument fondamentale qui conditionne toute l'Economie rurale, donc pratiquement toute la vie économique du pays.

3) *Relief, hydrographie et ressources en eau :*

Le relief est presque imperceptible dans la majeure partie du territoire qui affecte la forme d'une pénéplaine très érodée.

Les cours d'eau ne sont pas permanents : les Volta Blanche et Rouge elles-mêmes sont réduites, en saison sèche, à des séries de mares.

Dans l'Ouest du pays, la nappe phréatique est bien alimentée et profonde, et il existe des cours d'eau permanents (Volta Noire, son affluent défluent le Sourou, la Comoé), qui peuvent même permettre un certain équipement hydro-électrique.

II. — *LES CONDITIONS HUMAINES*

1) *Etat de la population :*

D'après les résultats de l'enquête I.N.S.E.E., en 1964, la population dépasserait 4 760 000 habitants en 1967. Celle-ci devrait atteindre, en 1975, 5 900 000 habitants, au taux de croissance de 1,8 à 1,9 %. La densité moyenne est relativement élevée avec 16 habitants au km^2, mais répartie inégalement.

La population active est évaluée à 2 500 000 personnes dont 25 000 seulement sont salariées.

2) *Mouvements dans l'espace :*

L'émigration temporaire vers la côte est solidement entrée dans les mœurs si bien qu'elle répond à des aspirations d'ordre sociologique autant qu'à la pression du besoin économique.

Etant donné son caractère spontané, cette émigration se fait largement en dehors des organismes officiels qui s'efforcent de l'organiser dans le but de la rendre plus profitable aux Voltaïques.

Le rapport annuel de la Direction des Affaires économiques, en 1960, conclut en ces termes : « Le jour où il sera possible de dénombrer cette émigration, ses hommes et ses biens, on sera étonné de la force d'expansion des peuples voltaïques et de la place qu'ils peuvent tenir dans l'évolution économique et sociale du bloc africain ».

Chapitre II

LES ANIMAUX FOURNISSEURS DES CUIRS ET PEAUX

I. — *ANIMAUX DOMESTIQUES*

A. Importance numérique

Notre propos n'est pas d'exposer ici, en détail, les caractères de l'élevage voltaïque, mais d'en présenter brièvement les grands traits.

Espèces	Nombre (en 1 000 têtes)	Valeur unitaire moyenne (en francs CFA) (1)	Valeur globale (en 1 000 francs CFA)
Bovins	2 400	8 000	19 200
Ovins	1 400	1 000	1 400
Caprins	2 200	800	1 760
Anes	180	800	144
Chevaux	80	10 000	800
Chameaux	5	10 000	50
Porcins	140	1 000	140
			23 494

Estimation du capital Elevage en 1968
Source : Direction de l'Elevage et des Industries Animales

Deux faits importants sont mis en lumière par ce tableau : la faible valeur unitaire des espèces et l'importance dominante

(1) 1 F CFA = 2 centimes.

des populations des petits ruminants et bovins par rapport aux équidés, camélidés et porcins. Ceci est dû au fait qu'actuellement encore, bovins, ovins et caprins apparaissent davantage comme un moyen d'épargne que comme un capital d'exploitation.

B. Les espèces

1) *Les Bovins :*

Ils sont concentrés pour un tiers en zone sahélo-soudanienne (circonscription de Dori et Ouahigouya). Du Nord au Sud, deux races se partagent le pays :

• le Zébu (Bos Indicus) ou bœuf à bosse, domine dans le Nord et le Centre ; il représente environ les deux tiers des effectifs bovins de la Haute-Volta.

Pour sa grande résistance aux longs parcours et malgré ses faibles aptitudes laitières doublées d'une sensibilité marquée aux trypanosomiases, le zébu est très estimé des pasteurs.

• le N'Dama (Bos taurus) est plus petit que le précédent et d'importance numérique moindre. Il occupe le Sud et le Sud-Ouest où il supporte l'humidité et tolère mieux les trypanosomiases que le zébu.

2) *Les Ovins et les Caprins :*

Leur effectif, beaucoup plus élevé que celui des bovins, s'explique par le fait que le mouton et la chèvre sont plus à la portée des populations rurales que le gros bétail.

On rencontre sur le territoire deux types d'ovins et deux types de caprins, différant essentiellement par le profil : les races du Nord, élevées par les nomades, sont hautes sur pattes. Les races du Centre et du Sud sont beaucoup plus petites et se contentent volontiers des pâturages environnant les villages des sédentaires.

3) *Les Equidés :*

Le Cheval, en Haute-Volta, se cantonne surtout dans le Nord et le Centre. A mesure que l'on descend vers la zone soudano-guinéenne, les possibilités de l'élevage des Equidés sont limitées par les trypanosomiases.

L'Ane, par sa grande rusticité, tend peu à peu à seconder les bœufs de labour dans les campagnes où il a déjà fait ses preuves, dans la traction de la houe manga (1). Les aires de répartition de cet animal se superposent aux régions de vulgarisation de la culture attelée.

4) *Les Camélidés :*

Le Dromadaire ou « chameau » se rencontre dans la zone sahélienne. Hormis les usages locaux artisanaux (tentes, sandales, etc...) des dépouilles de cette espèce, propres aux populations nomades de cette région, la peau ou le cuir de dromadaire ne fait pas l'objet de spéculations d'une importance économique comparable à celles des cuirs et peaux de bovins, ovins et caprins.

Il semble peu probable d'ailleurs que dans les années à venir, l'industrie du cuir trouve une source d'approvisionnement chez ces deux dernières espèces, car l'abattage des équidés et plus encore celui du dromadaire ne semblent pas appelés à constituer une source de viande.

C. Les conditions d'élevage — Caractères généraux

On présente couramment le cheptel vif comme la première richesse de la Haute-Volta. Toutefois, le bétail bovin, qui compte pour 70 % dans cette estimation, apparaît plutôt comme une richesse que l'on thésaurise.

Dans la grande majorité des cas, les agriculteurs ne s'occupent pas du gros bétail même s'ils en possèdent, et les bœufs sont confiés aux Peulhs dont l'activité principale consiste en un gardiennage itinérant des troupeaux.

1) *L'élevage bovin :*

a) *Elevage transhumant :*

La vie pastorale a donné au Peulh un sens pratique très développé de l'élevage et une aptitude particulière à profiter des circonstances climatiques pour alimenter son bétail.

(1) Houe manga : petite charrue parfaitement adaptée aux sols voltaïques

Fröger, parlant de la transhumance, explique : « Sauf un petit nombre de vaches gardées au village pour avoir du lait, tout le bétail quitte les pâturages où il a pacagé jusqu'aux pluies, gagne les régions sèches où il trouve assez d'eau et une herbe suffisante ».

La transhumance, ce sont aussi les déplacements vers les terres salées et natronées, et l'abandon des régions inondées où pullulent dès lors les parasites de toutes sortes. A l'égard de ce mode d'élevage imposé par le milieu, il faut reconnaître avec Tall que « quelles que soient les critiques qu'on puisse formuler contre ces transhumances, elles constituent la seule méthode valable d'élevage en zone présahélienne et sahélienne, dans l'état actuel du milieu. Elle permet de procurer aux animaux les pâturages, et surtout l'eau, qui leur sont nécessaires ; par la grande rotation de pâturages qu'elle constitue, elle évite les carences alimentaires et coupe les cycles parasitaires ».

b) *Elevage sédentaire :*

Les conducteurs de troupeaux appartiennent, dans la majorité des cas, à des ethnies pastorales, mais l'éleveur a adopté des activités secondaires nécessitant un habitat fixe (culture, commerce).

Ce mode d'élevage se pratique dans une zone grande productrice de céréales (sorgho, mil pennicillaire, riz), de plantes à tubercules (patates douces, igname, manioc), de plantes industrielles (arachide, coton). Aussi, de mai à décembre (saison de cultures), les animaux doivent-ils être gardiennés de façon stricte pour ne pas porter préjudice aux récoltes. Les migrations, alors de très faible amplitude, ne permettent que l'accès à de maigres pâturages (collines, cuirasses, jachère ou bas-fonds temporairement interdits).

2) *Elevage des autres espèces :*

a) *Petits ruminants :*

Le mouton est généralement élevé au piquet alors que la chèvre vit en liberté autour des habitations, même en saison des pluies. Au Nord du pays, il existe des troupeaux d'ovins et de caprins, conduits comme les troupeaux de bovins selon le mode transhumant.

b) *Equidés et chameaux :*

Ils vivent en liberté, ayant peu tendance à divaguer ; aussi sont-ils rarement élevés en troupeaux.

II. — *LES ANIMAUX SAUVAGES*

1) *Les réserves :*

La Haute-Volta est l'un des pays les plus giboyeux de l'Ouest Africain. Trois régions sont particulièrement favorisées à cet égard : le Pays Gourmatché à l'Est, les abords de la Volta au Centre et la région de Bobo Dioulasso et Gaoua à l'Ouest.

La renommée des réserves de faune, créées il y a des années, a franchi nos frontières :

- le parc national W du Niger qui couvre 350 000 hectares en Haute-Volta,
- les réserves totales de l'Arly (76 000 hectares),
- les réserves partielles de l'Arly (130 000 hectares),
- les réserves du Singou, de Pama, de Kourtiagou, toutes aussi étendues que les précédentes.

2) *Paysages et faune voltaïques :*

Les animaux, dispersés durant la saison des pluies, se rassemblent pendant la saison sèche autour des mares, la plupart d'ailleurs dans le lit même des cours d'eau.

a) *Les mammifères :*

Une étude exhaustive en a été faite par Georges Roure, ingénieur agronome, expert de la F.A.O. ; nous avons essayé de trouver dans ce grand répertoire, et secondairement de présenter sous forme de tableau, les animaux susceptibles de fournir des cuirs ou des peaux.

zone sahélienne (pseudo steppe à épineux)	zone soudanienne	savane de la zone guinéenne
Guépard - Gazelle Damalisque	savanes boisées	
Damalisque - Gazelle - Ruffifron		
	Elan de Derby - Cob onctueux Bubale - Cob de Buffon	
		Céphalophe à flancs roux
GUIB - ELEPHANT		
	BUFFLE	

TABLEAU *II*

Paysages et faunes voltaïques (mammifères)

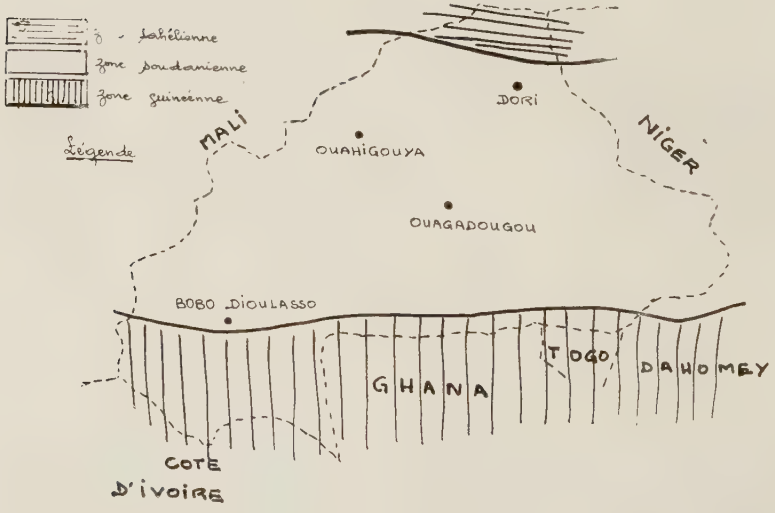

Paysages et faunes voltaïques (zones biogéographiques)

b) *Les reptiles :*

La classe des reptiles comprend, ici, quatre ordres dont celui des Chelodoniens ou tortues qui ne retiendra pas notre attention. Les trois autres ordres, quant à eux, ont payé un lourd tribut aux chasseurs de peaux.

• l'ordre des Crocodiliens est représenté par deux espèces du genre *crocodilus,* et une espèce du genre *osteolaemus ;* ce sont :

— *crocodilus niloticus* (crocodile du Nil) pouvant atteindre 7 mètres de longueur ;

— *crocodilus cataphractus,* longueur : 4 mètres ;

— *osteolaemus tetraspis,* ne dépasse pas 1 mètre 80.

• l'ordre des Sauriens : il comprend notamment les Varanidés avec deux espèces :

— *Varanus exanthematicus,* de forme massive ;

— *Varanus niloticus,* de forme élancée.

Les varans, généralement appelés à tort iguanes, sont bien connus : « Ne recommande-ton pas, en pays samogo, de leur arracher la langue après les avoir abattus, pour qu'ils ne ressuscitent ! ».

• l'ordre des serpents :

La famille des Boidés comprend tous les gros serpents répartis en trois genres dont le genre Python : Python de Seba qui peut dépasser 7 mètres de longueur, Python royal long de 1,50 mètre.

Dans certaines régions, des coutumes religieuses font respecter les Pythons qu'on appelle communément, par erreur, des Boas ; mais généralement, ils sont chassés tout comme les autres reptiles cités plus haut, pour la valeur commerciale de leur peau, très appréciée en maroquinerie, ce qui peut justifier parfois des mesures particulières de protection.

III. — *PATHOLOGIE INFLUANT SUR LES CUIRS ET PEAUX*

1) *Sur les cuirs :*

Les différents défauts reconnaissent une étiologie variée (parasites, maladies infectieuses).

a) *Causes parasitaires :*

— *La gale sarcoptique :*

La femelle de l'agent responsable de cette affection (acarien du genre *sarcoptes*), creuse des galeries obliques sous la peau jusqu'au voisinage du corps muqueux de Malpighi, galeries dans lesquelles elle pond. Ces perforations du tégument altèrent la peau car, après tannage, elles constituent des zones de moindre résistance dans le cuir, d'où la dépréciation de celui-ci.

— *Les Ixodidés* (tiques) dont la piqûre traumatisante provoque des réactions inflammatoires au niveau du tégument : il en résulte la formation de boutons furonculeux à paroi épaisse, dense et ferme. Après tannage, il y a effondrement du cuir à leur niveau et, de ce fait, le cuir est sérieusement endommagé.

— *La Besnoitiose* ou *Anasarque* des bovins :

Cette maladie, soupçonnée mais non confirmée, est due à *Sarcocystis besnoitii,* vivant dans le derme. Il forme des kystes réactionnels renfermant des spores en croissant. La peau s'épaissit, devient dure et verruqueuse, donc inutilisable en tannerie.

b) *Causes infectieuses :*

— *La Streptothricose cutanée* des bovins est une maladie infectieuse très répandue en Afrique, provoquée par un micro-organisme, *Dermatophilus Congolensis,* de la famille des *Actinomycetaceae.* Elle se caractérise cliniquement dans sa forme chronique par l'apparition, au niveau du tégument, de papules dermiques aboutissant à la formation et à la généralisation à tout le corps, de lésions d'hyperkératose qui rendent le cuir absolument inutilisable.

— *La peste bovine, la fièvre charbonneuse, la trypanosomiase* affaiblissent et endommagent beaucoup la structure fibreuse de la peau : le cuir est de mauvaise qualité.

2) *Sur les peaux d'ovins et de caprins :*

Il existe là aussi une gale sarcoptique mais la dominante pathologique demeure la Démodécie.

Elle est due à *Demodex folliculorum,* acarien vivant dans le follicule pileux. La femelle, fécondée, pénètre plus profondément dans la peau et pond des œufs. Les larves qui en sortent émigrent vers d'autres parties de l'épiderme et causent de nouvelles lésions, ou points de gale, petites taches rondes et d'apparence caséeuse. Aux premières opérations de tannage, la masse casécuse disparaît et il reste une poche vide ; la surface de la peau prend ainsi un aspect piqué et grêlé.

Peau de chèvre atteinte de démodécie

3) *Sur les peaux de crocodiles :*

Elles aussi subissent des dépréciations d'origine parasitaire. On voit ainsi apparaître soit des lignes brunes sinueuses sur les écailles, soit un effilochement de leurs bords.

CONCLUSION

La source de cuirs et peaux est donc multiple ; mais qu'il soit domestique ou sauvage, la vie d'un animal est inscrite sur sa peau ; ses maladies notamment y sont consignées d'une façon indélébile.

Chapitre III

L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX EN HAUTE-VOLTA

GENERALITES

Vieille de plusieurs dizaines d'années, l'industrie des cuirs et peaux en Europe regroupe :

— les tanneries-mégisseries dont la production est utilisée pour la fabrication d'articles chaussants, de maroquinerie, ganterie etc... ;

— l'industrie de la chaussure ;

— la maroquinerie qui englobe les activités suivantes : maroquinerie, articles de voyage, de chasse, sellerie, gainerie, ceinturerie etc... ;

— la ganterie ;

— la fabrication de cuirs industriels, de vêtements de peau, d'articles de protection.

En Haute-Volta, la distinction est moins nette entre ces activités, du moins au stade artisanal, et l'industrie des cuirs et peaux se caractérise surtout par la polyvalence des tanneries.

I. — *RAPPEL DE LA STRUCTURE DE LA PEAU DES ANIMAUX*

La peau se compose de deux couches distinctes : l'épiderme, situé à l'extérieur, d'épaisseur très faible, porte les poils et autres productions épidermiques ; le derme, situé à l'intérieur, beaucoup plus épais.

Ces deux couches sont séparées par une pellicule extrêmement mince, la membrane hyaline ou vitrée qui constitue la fleur sur le cuir tanné. De plus, entre le derme et les tissus musculaires, on trouve le tissu adipeux.

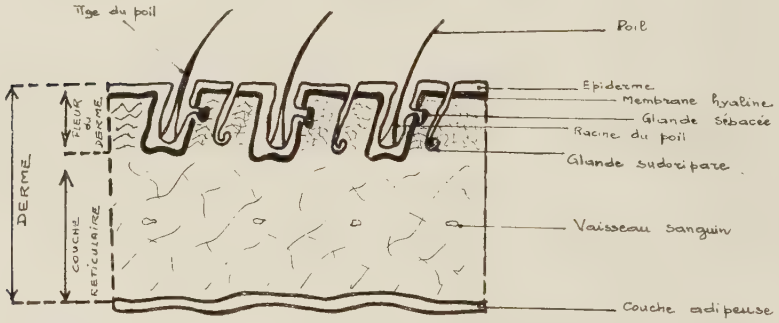

Schéma de coupe de peau, d'après BERARD (J.) *et* GOBILLIARD (J.)

La matière première de la tannerie, c'est le derme. Le travail préparatoire au tannage, dont nous reparlerons ultérieurement, consistera, pour partie, à l'isoler des autres éléments inutiles.

II. — *CARACTERISTIQUES DE LA PEAU BRUTE*

Une fois séparée du corps de l'animal, la peau brute est dénommée « peau en poil », quel que soit son état, c'est-à-dire qu'elle soit fraîche ou conservée, et tant qu'elle n'a pas été mise en tannage.

Elle présente deux faces :

• la face externe qui porte les poils et qui est appelée le côté poil ;

• la face interne appelée côté chair.

Etalée sur le sol après dépouillement, le cuir se présente sous la forme suivante :

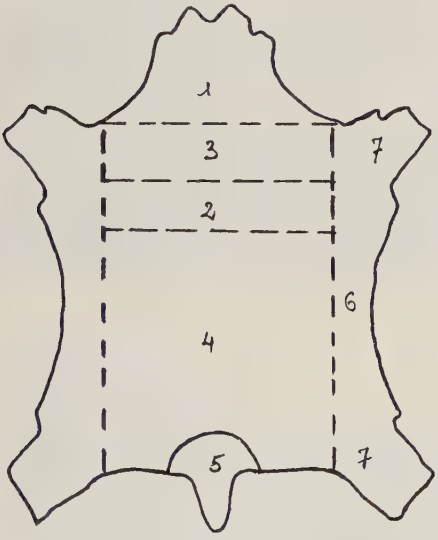

Légende

1 tête et gorge
2 premier collet
3 deuxième collet
4 croupon
5 Culée
6 flanc
7 batte

La meilleure partie est celle du croupon, beaucoup plus solide et plus compacte que celle des flancs. Les collets et la culée sont de valeur irrégulière et variable.

Cette distinction propre au cuir n'est guère employée pour les peaux de petits ruminants où ce qui compte est la plus ou moins grande surface disponible sans défauts.

III. — *CONDITIONNEMENT DES CUIRS ET PEAUX*

« Pour avoir d'excellents cuirs finis, il faut d'abord d'excellents cuirs bruts ».

Ce qui semble là une vérité de La Palice, ne souffre aucune exception.

Le conditionnement des cuirs et peaux groupe l'ensemble des opérations permettant d'obtenir et de préparer les dépouilles animales :

— abattage de l'animal de boucherie,

— habillage,

— conservation du cuir ou de la peau après désinfection,

— classement.

1) *Les bases légales :*

Les dispositions essentielles sont inspirées de la réglementation nigérienne définie par l'arrêté n° 41/58 A T N du 7 juillet 1958 (1).

• Seuls les bouchers titulaires d'une carte professionnelle peuvent, après paiement d'une patente, abattre et faire commerce de viande.

• L'abattage dans un but commercial est interdit en dehors des marchés coutumiers ou des établissements agréés. Il se fera obligatoirement sur une plate-forme cimentée quand elle existe.

• Le dépouillement des grandes espèces est exécuté au marteau ou à l'aide d'instruments approuvés par le service de l'Elevage.

• L'emploi des lames pointues à double tranchant est rigoureusement interdit, alors que l'écorchage des petites espèces doit se faire au poing après insufflation.

• Immédiatement après lavage, écharnage et rectification... les dépouilles doivent être intégralement immergées dans une solution d'arséniate de soude, la concentration du bain étant définie de manière très précise.

• Le séchage des cuirs et peaux à même le sol est interdit et doit se faire à l'ombre.

• Les cuirs et peaux doivent être classés dans chaque espèce en fonction de leur qualité et de leur catégorie, celle-ci correspondant à des conditions précises de préparation et de traitement :

(1) En 1958, le Niger et la Haute-Volta faisant tous deux partie de l'ex-A.O.F étaient placés sous la même autorité (Afrique Occidentale Française)

Cuir cadré en vue du séchage

HAUTE-VOLTA (Ouagadougou)
Egouttage des cuirs après l'arsenicage et avant le séchage.
On peut également laisser sécher sur barre.

— Boucherie arséniquée vert (B A V) désignant une dépouille entièrement préparée sous la surveillance d'un agent qualifié, arséniquée immédiatement après abattage et séchée à l'ombre.

— Boucherie sec (B S) : même chose que précédemment, mais la dépouille n'a pas subi de traitement arsénical.

— Apprêté brousse (A B) désignant une dépouille n'ayant fait l'objet d'aucune surveillance officielle à quelque stade que ce soit.

— Boucherie sec, arséniqué (B S A) et apprêté brousse arséniqué (A B A) désignant une dépouille B S ou A B qui a subi à l'état sec une pulvérisation d'arséniate de soude à 10 % sur les deux faces.

2) *Commentaires :*

Un certain nombre de problèmes soulevés par cette réglementation, n'ont pas encore trouvé de solution ; ce sont ceux-là que nous allons examiner.

1 - *Le problème de son application :*

Au cours des tournées d'information qui nous ont amené dans les différentes circonscriptions d'élevage, nous avons constaté que cette législation reste, comme partout ou presque, très insuffisamment respectée, faute d'une politique commerciale bien comprise et de moyens trop faibles au niveau de la Direction de l'Elevage.

Par ailleurs, l'expectative que gardent les autorités locales en face de l'action vétérinaire constitue un handicap certain pour tout essai de rationalisation de l'exploitation des cuirs et peaux.

Nous souhaitons vivement que les autorités suprêmes se penchent sur la proposition du Directeur du Service de l'Elevage et des Industries animales qui suggère, pour pallier ces carences, la création d'un corps des surveillants de l'Elevage. Ce personnel, dont la formation est assurée au Niger depuis 1961, possède un statut totalement assimilé à celui des infirmiers vétérinaires. L'intérêt majeur de ce corps nouveau, comme nous le confirme Tounkara « vient du fait qu'il est spécialement formé et destiné au contrôle des marchés, au conditionnement des produits d'origine animale et à la surveillance des bouchers ».

2 - Le problème de la dépouille :

Hormis l'abattoir de Bobo Dioulasso, abattoir du type industriel mais quelque peu exigu, les abattoirs des centres urbains et des centres de brousse doivent être organisés et équipés, conditions nécessaires pour obtenir des dépouilles correctes.

Le travail du dépouilleur est en général d'autant plus pénible que bien souvent le minimum lui fait défaut. Il est indispensable de mettre à sa disposition tout le matériel moderne conçu à son intention :

• Dépouilleurs du type « Perco » dans les abattoirs urbains et couteaux à parfendre.

• Couteaux à dépouiller à bout arrondi et à tranchant convexe.

• Enfin et surtout, des jambiers et des treuils permettant de tenir écartées les pattes arrière de l'animal, lequel doit être suspendu au-dessus du sol dès l'exécution de la parfente et le déshabillage des flancs et des faces internes des jambes.

L'expérience a démontré que les dépouilleurs formés aux méthodes appropriées et munis de moyens convenables, mais sans complication excessive, ont été prompts à tirer le meilleur parti des possibilités qui leur sont offertes.

Au Niger, la délivrance effective des cartes de boucher exige une somme de connaissances professionnelles basées presque exclusivement sur la qualité du dépouillement, le titulaire étant responsable du travail de ses aides.

3 - Le problème de l'arsénicage :

L'arséniate de soude est très toxique ; il convient donc de le manier avec précaution. En pratique, on emploie une solution d'arséniate de soude comprise entre 3 et 5 p. 1 000, généralement un kilogramme d'arséniate pour deux cents litres d'eau. Les cuirs sont immergés de 20 à 30 minutes et les peaux de 10 à 15 minutes.

a) *insuffisance du procédé :*

L'arséniate n'est doué d'aucune propriété antiseptique, du moins aux concentrations utilisées. Il ne stoppe pas les processus d'échauffe ou putréfaction, ne tue ni les moisissures, ni la spore charbonneuse.

b) *inconvénients de l'arsénicage :*

Le produit utilisé est toxique pour les animaux et pour l'homme, bien que des précautions simples suffisent pour se mettre à l'abri du danger.

L'arséniate compromet la stabilisation conférée par le séchage puisqu'il faut immerger de nouveau pour appliquer le produit, sur les deux faces de la peau lorsque celle-ci est déjà sèche : c'est le cas de toutes les dépouilles collectées dans les villages où il n'existe aucun abattoir officiel et où, par conséquent, aucune surveillance vétérinaire n'est assurée.

Il amène le pH de la peau à un indice incompatible avec l'utilisation de certains procédés de tannage artisanal ou industriel.

Enfin il facilite les fraudes après reverdissage ou retrempage des produits dont le conditionnement n'est plus conforme à l'origine.

Toutefois, la formule suivante de MANN, en dépit de son prix de revient en Afrique de l'Ouest, mériterait d'être expérimentée. Selon l'auteur, elle garantirait une conservation d'un an par poudrage exclusif sur les deux faces.

Hexachlorocyclohexane .. .. 6 % (à 1 % d'isomère gama)
(insecticide)

Acide borique .. .. 4 %
(antiseptique)

Pentachlorophénate de sodium 2 %
(antiferment)

Kaolin .. .. 88 %
(excipient)

Le pH convient à n'importe quel procédé de tannage ; le produit n'est pas hygrophile, il est actif contre les prédateurs, les myases, les moisissures.

IV. — *LE TRAVAIL DE TANNERIE*

La peau brute est pratiquement inutilisable et, malgré arsénicage, séchage, ou autre procédé, sa conservation est limitée, dans le temps, surtout en présence d'humidité. Il s'agit donc de la transformer de façon irréversible en une substance imputrescible. Tel est le but du tannage qui reconnaît en Haute-Volta deux modalités distinctes quant au produit final et aux méthodes.

1) *Le tannage artisanal :*

L'artisanat des cuirs et peaux est très développé, principalement dans l'Est et le Nord-Est du pays (Puytenga - Kaya - Dori). Les peaux sont tannées suivant des procédés très rudimentaires à l'aide de produits locaux. En règle générale, les méthodes de tannage ne diffèrent pas de celles employées dans les autres pays sahélo-soudaniens, et qui sont décrits avec précision par ROBINET (Tableau III). Le produit final est un cuir ou une peau résistant à l'eau, de faible épaisseur et dont l'élasticité laisse à désirer.

TABLEAU III

Schéma des opérations de tannage artisanal

Opérations	A. — Produits épilés	Durée
1er temps : Reverdissage ou trempe.	Mouiller la peau dans une jarre pleine d'eau ordinaire.	12 heures
2e temps :	Durée variable suivant l'épilatoire utilisé.	
Epilage - Gonflement	a) solution concentrée de cendre de tronc de baobab ; pour une peau : 1 kg pour 5 litres d'eau ; malaxer souvent.	2 heures
Réaction alcaline	b) solution concentrée de cendre d'écorce de Danya (« **sclérocarrya Birrea** ») : même chose que supra.	8-10 heures
	c) cendre de marké ou toka (potasse).	12-15 heures
Chaulage	d) chaux éteinte et cendre de tiges de mil à parties égales (solution très acide).	1-2 heures
	e) Kandili (« **acacia tortilis** »). Kalgo (« **Bauhinia reticulata** »). Tamat (« **acacia seyal** ») sont également employés à l'état de cendre, ainsi que le Gao (« **Faidherbia albida** »).	
Critère	Arrêter lorsque le poil s'arrache à la main.	

Echarnage Décrassage	Au couteau sur une planche ou un demi-mortier couché.	
4e temps :	Sans laver, plonger et malaxer la peau dans l'un des produits suivants :	
Confitage	a) fiente de poule et de pigeon dans 5 l d'eau.	15 heures
Peau tombée ou abattue	b) un kilo de Fataka frais (« **Pergularia extensa** » de la famille des Asdepindacées) ou séché, pilé dans 5 l l'eau.	
Digestion de l'Elastine	c) feuilles d'Euphorbes, très actif, déconseillé.	15 heures
5e temps :	Dernier temps de travail de rivière des tanneries.	
Rinçage	Sortir la peau, rincer, laver, écharner, décrasser.	1 heure
Décrassage	Comme au 3e temps. Assouplir par traction.	
Façonnage	On obtient la peau en tripe.	
6e temps : Tannage	Premier bain de tanin frais, 1 à 2 kg dans 5 l d'eau.	
Gonflement	Bien remuer, il y a pénétration. Bain de tanin frais : mêmes doses.	
Réaction acide	Remuer, il y a fixation.	
7e temps : Nourriture	Enlever la peau, la sécher, la laver, l'enduire de beurre frais ou, à défaut, d'huile d'arachide au tampon ; laisser au soleil trois heures et retremper dans un 3e bain.	
Retannage	La peau est tannée.	3 heures
Durée moyenne des temps 1 à 7		3 jours
8e temps :	a) Pour les peaux sans poils, il faut laver, sécher, assouplir, parfois nourrir une 2e fois.	4 à 6 heures dont :
Mise au vent	On frappe ensuite par martelage sur une pierre plate la peau pliée, côté chair à l'extérieur. Dans la région de Sokoto (Nigéria), on procède par extension, côté fleur entre les pieds de l'ouvrier qui pèse de son poids sur la peau glissant contre une pierre lisse. Les peaux ainsi ouvertes prennent de la surface.	1 heure
	b) Pour les peaux en poil, et spécialement les tapis de prière, on ajoute une application d'huile d'arachide au tampon, puis une couche de son de mil additionnée de « Faschi » ou sel gemme de Bilma contenant des sulfates.	1 heure
Opérations	**B. — Peaux en poils**	**Durée**
1er temps : 2e temps :	Comme pour A. Tannage au bagaroua et suite des opérations à partir du 5e temps du paragraphe A.	12 heures 40 heures
	TOTAL.	52 heures

LES TANNINS

Ils sont constitués par de la gousse d'acacia pilée, verte ou sèche. Le bagarcua « miji » (mâle) *acacia scorpioïdes,* var. nilotica, le bagaroua « matché » (femelle) *acacia scorpioïdes,* teneur moyenne en tanin : 40 p. 100 dans les gousses vertes, 30 p. 100 avec des chiffres très variables, il en sera de même des résultats.

Opérations	C. — TEINTURES
Rouge	Dans une jarre (ou un canari), on laisse macérer une journée une poignée de fruits de tamarinier (« **tamarindus Indica** ») et 2 l d'eau. Dans un autre canari, on dilue deux poignées de feuilles de sorgho. On y ajoute parfois un peu de natron de Maïne Soroa qui joue le rôle de fixateur. On brasse quelques minutes, on égoutte, puis on lave dans la décoction de tamarinier. On assouplit ensuite comme au 8e temps.
Fauve clair	C'est le résultat du tannage au bagaroua, légèrement huilée à sec, la peau prend du brillant.
Blanc	Après confitage au Fataka, qui laisse à la peau tout son prétant, et écharnage, le tanneur met les peaux par lots de dix dans une jarre contenant un litre de lait par peau et 2 kg de sel pour l'ensemble du lot. La durée de cette opération est de 12 heures. Les peaux sont ensuite lavées, décrassées, séchées, puis étendues par terre, recouvertes de sable très propre. Nettoyées, elles sont ensuite étirées sur bâton pour augmenter leur souplesse et leur taille.
Noir	On prépare une solution à base de fer de forge et de bagaroua pilé. Les peaux déjà tannées sont teintes en deux couches au tampon.
Vert et jaune	Teintures obtenues avec les colorants du commerce par tamponnage.

Dépositaire d'une tradition, cet artisanat, jadis parfaitement intégré dans une économie de subsistance dans une société du type féodal, se trouve aujourd'hui dépassé.

De nombreux essais de promotion n'ont pas donné, jusqu'à présent, les résultats escomptés. Les difficultés concernent moins l'amélioration des techniques de tannage et des méthodes de fabrication, problèmes faciles à résoudre en eux-mêmes, que l'évolution des structures socio-économiques de l'artisanat.

2) *Le tannage industriel :*

Les méthodes modernes de tannage sont utilisées en Haute-Volta depuis 1962 avec la création du Centre de Tannage et de Manufacture du Cuir (C.T.M.C.) à Ouagadougou.

Centre de tannage de Ouagadougou (Haute-Volta)
Vue générale de l'atelier

Cette unité industrielle, en raison des péripéties de première heure, est spécialisée, pour l'instant, dans le prétannage des peaux de chèvres. L'opération comporte deux phases essentielles ; le produit final est une peau semi-tannée ou « wet-blue » (bleu humide) en raison de sa consistance et de sa couleur.

1re PHASE : LA PREPARATION AU TANNAGE

Temps opératoires	Méthode utilisée
1er temps : Reverdissage	Trempage des peaux pendant 24 heures dans de l'eau additionnée d'antifongiques (sels d'ammoniums quaternaires).
2e temps : Echantillonnage Crouponnage	On peut : — soit couper la peau en deux « bandes » suivant l'épine dorsale, — soit crouponner, c'est-à-dire découper suivant le croquis ci-dessous : 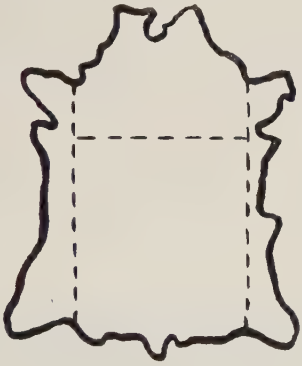
3e temps : Epilage	Trempage des peaux pendant 5 à 6 heures dans une pâte épaisse formée de sulfure de sodium et de chaux éteinte.
4e temps : Echarnage	L'écharnage se fait sur machine spéciale. La planche simple ou le demi-mortier couché des opérations artisanales est remplacée par un gros cylindré horizontal, mobile autour d'un axe, complété par un deuxième cylindre parallèle au premier, pourvu de lames inclinées. La peau est pressée entre ces deux cylindres.
5e temps : Déchaulage	Pour acidifier les peaux jusqu'à un pH à peu près neutre, on utilise une solution de métabisulfite ou d'acide chlorhydrique dans un foulon (1) de 3,50 m³.

(1) Terme défini dans la 2e phase du tannage.

2e PHASE : LE TANNAGE PROPREMENT DIT

Auparavant, et pour mieux se faire une idée de l'ensemble des opérations, il convient d'être informé du matériel utilisé. Ce matériel se décompose en deux catégories :

- le matériel fixe (cuves, bassins et fosses),
- le matériel mobile (coudreuses, tonneaux à mouvement rotatif).

Les fosses sont généralement cylindriques, les bassins sont rectangulaires et pourvus ou non de barres de suspension. Pour s'équiper, le centre de tannage n'a adopté que des « foulons » en bois d'Iroko de Côte-d'Ivoire ; ce sont des sortes de tonneaux à douves rectilignes non galbées. Les foulons permettent des brassages énergiques à la fois des liquides et des peaux.

a) *Tannage au végétal :*

1re phase : la basserie.

Le train de basserie est un ensemble de 15 à 20 cuves contenant des jus tannants de concentration croissante et dans lesquels ont fait successivement passer les peaux ; les peaux sont changées de cuve toutes les 24 ou 48 heures ; la concentration du jus, après le séjour de la peau dans une cuve, s'étant affaiblie, il importe de la remonter par addition d'extrait tannant.

2e phase : le travail au foulon.

Les peaux sont ensuite mises au foulon où la concentration du jus tannant est encore plus élevée ; le tonneau est mis en rotation pendant 24 heures environ avec des arrêts périodiques pour remonter la concentration du jus tannant à son degré initial.

Les peaux sortant du foulon sont étendues à plat les unes au-dessus des autres sur un plancher en bois, le temps nécessaire à l'achèvement des réactions physico-chimiques du tannage.

La substance tannante utilisée est l'extrait de gousses d'une plante du pays (acacia arabica ou gonakié, ou encore bagaroua), substance intéressante pour son prix de revient relativement bas.

Bien que de pénétration rapide, ce tanin est peu astringent, donc ne résiste pas à l'eau. C'est pourquoi on lui préfère, pour les exigences de l'exportation, les sels de chrome.

b) *Tannage au chrome :*

Pour faciliter la pénétration du tanin on procède d'abord au picklage, opération qui consiste à faire absorber à la peau prête à être tannée une solution d'acide additionnée de sel (alun + sel ; acide sulfurique + sel, ou encore hyposulfite).

Le tannage s'opère au foulon. Pour 100 kg de peau en tripe, il faut 5 kg de sel marin dans 120 litres d'eau, solution à laquelle, en cours de rotation du foulon, on ajoute un demi-litre d'acide chlorhydrique commercial par additions espacées. L'opération ne dépasse guère 24 heures ; les peaux sont sorties puis empilées et ensuite enveloppées dans du papier cellophane très épais pendant au moins trois jours. Elles sont alors rincées au carbonate de chaux et sans séchage préalable, apprêtées pour l'exportation.

Conclusion

L'industrie des cuirs et peaux est en bonne voie de développement. Les ressources jusqu'alors exploitées par la tannerie artisanale devraient permettre, grâce à des procédés plus rationnels, d'accroître sa puissance.

Centre de tannage de Ouagadougou (Haute-Volta)
Peau tannée en poil

Chapitre IV

PROMOUVOIR L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX

A. — *UNE NECESSITE*

« Le meilleur moyen pour les pays en voie de développement d'accroître, tout au moins de maintenir leurs recettes provenant de l'exportation des cuirs et peaux, consiste sans doute à centrer leur production sur les qualités particulières de cuirs et peaux et sur les articles de cuir courants ». (Cérès, Revue FAO - Vol. 1, n° 6, Nov.-Déc, 1968, p. 21).

Toutefois, ces perspectives ne se réaliseront que si l'industrie des cuirs et peaux dans nos pays bénéficie d'une meilleure organisation.

I. — Les besoins.

La peau est considérée habituellement comme un sous-produit de l'élevage, c'est-à-dire qu'à quelques exceptions près, on n'élève pas l'animal et on ne l'abat pas uniquement pour sa peau, l'objet principal de l'abattage étant la production de la viande. Le producteur n'aura donc pas le souci majeur d'ajuster la production du cuir ou de la peau aux impératifs du marché suivant la loi classique de l'offre et de la demande. Aussi les besoins se font-ils sentir aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

1) *A l'intérieur :* l'autoconsommation artisanale et familiale.

Elle reste très difficile à estimer, sinon par des recoupements imprécis ; une estimation prudente de la production brute 1967 a conduit aux chiffres suivants :

- cuirs de bovins . . . . . 420 000 cuirs
- peaux d'ovins . . . . . 150 000 peaux
- peaux de caprins . . . . . 550 000 peaux

La part de l'autoconsommation artisanale et familiale reste relativement importante (30 000 cuirs de bovins, 80 000 peaux d'ovins, 350 000 peaux de caprins) ; il faut lui ajouter 10 000 cuirs de bovins et 70 000 peaux de caprins et ovins qui doivent être considérés comme techniquement « perdus » faute d'un traitement bien conduit.

2) *Les besoins extérieurs :*

La part de la production faisant face à la demande extérieure reste largement en dessous des possibilités, du moins en ce qui concerne les peaux de chèvres et les peaux de moutons.

Tableau IV

Evolution de la demande extérieure

Années	Bovins Nombre de peaux brutes	Ovins + Caprins Nombre de peaux brutes	Caprins Nombre de peaux semi-tannées au chrome
1964	55 155	50 729	—
1965	45 320	36 069	—
1966	58 500	45 000	—
1967	80 000	350 000	—
1968 (4 mois)	17 669	59 448	15 600
1969	61 144	257 000	51 800
1970 (11 mois)	76 014	308 218	79 000

Source : Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (S.V.C.P.)

La faiblesse de l'information statistique rend très difficiles les estimations ; il faut noter par ailleurs que les chiffres cités plus haut ne font pas état de la part très importante qui est exportée en fraude vers le Ghana et le Nigéria.

II. — La justification économique.

Après réévaluation des valeurs déclarées en douane, il apparaît que les animaux vivants représentent les deux tiers des exportations de la Haute-Volta.

Si l'on tient compte des exportations de cuirs et peaux d'une part, et de la fermeture des mines d'or de Poura (1965) d'autre part, le poste « bétail » représente plus des trois quarts des exportations du pays.

Tableau V

Estimation relative de la valeur des exportations en 1962
(en millions de Francs CFA)

Produits	Valeur	Taux
Animaux vivants	2 500	70,6
Or brut	290	8,2
Cuirs et peaux	117	3,3
Amandes de Karité	98	2,7
Coton	97	2,7
Haricots écossés	81	2,3
Viandes	74	2,0

Source : Statistiques douane.

L'importance des cuirs et peaux dans la rémunération des producteurs s'exprime dans le tableau ci-dessous :

Tableau VI

Années	France	Espagne	Italie	R.A.U.	TOTAL
1969 (12 mois)	40 781 758	8 778 944	41 631 928	—	91 192 630
1970 (9 mois de janv. à septemb.)	19 959 822	9 308 315	62 051 506	5 365 325	96 684 968

Valeur CAF (1) des exportations

Source : Société Voltaïque des Cuirs et Peaux (S.V.C.P.)

La défense des débouchés et des qualités de ces produits revêt donc une importance particulière.

(1) CAF : coût, assurance, fret (prix calculé au lieu de débarquement).

B. — *LES MOYENS*

« L'avenir des exportations de cuirs et peaux des pays en voie de développement dépendra des progrès réalisés dans deux domaines : premièrement, la mesure dans laquelle les pays développés réduiront les barrières qu'ils opposent actuellement aux importations des cuirs, et deuxièmement, le succès des efforts que déploieront les pays en voie de développement pour produire dans des conditions plus efficaces ». (CÉRÈS - Revue FAO, vol. 1, n° 6 - nov.-déc. 1968, p. 21).

En Haute-Volta, les efforts doivent être soutenus dans :

- la production,
- le traitement des matières premières,
- la commercialisation des produits.

I. — LA PRODUCTION.

1) *Caractères généraux :*

L'irrégularité et la faiblesse de l'information statistique, encore une fois, interdit non seulement de comparer valablement la production 1966 avec celle des années précédentes, mais aussi de dégager des prévisions chiffrées. Le tableau ci-dessous donne un rappel depuis 1957 de la production contrôlée :

TABLEAU VII

Années	Cuirs de Bovins	Peaux d'Ovins	Peaux de Caprins	Tonnage Global
1957	36 004	12 495	51 292	156
1958	38 532	11 057	42 527	256
1959	37 034	15 099	55 310	283
1960	42 995	19 041	60 435	292
1961	48 564	34 287	75 724	334
1962	56 346	19 424	84 150	371
1963	63 583	23 188	101 337	426
1964	80 344	52 771	84 514	517
1965	50 217	109 078		337
1966	75 258	140 515		500
1967	120 000	150 000	550 000	1 066
1968	29 026	51 940	182 934	343
1969	84 452	136 726	651 000	1 000

Source : Direction de l'Elevage - Robinet - S.V.C.P.

Avant d'étudier chaque produit, nous ferons deux remarques préalables :

1° La part réelle des abattages familiaux et clandestins, assez faible en ce qui concerne les bovins, importante pour les petits ruminants, est très difficile à connaître, ce qui rend aléatoire l'évaluation de la production nationale.

Nos estimations n'ont donc qu'une valeur indicative et sûrement minimale.

2° La production des peaux de reptiles et de caïmans est encore moins bien connue. Ces peaux représentent, non plus un sous-produit, mais le véritable produit d'une chasse, et elles font l'objet d'un trafic difficile à estimer et pour lequel la Haute-Volta a servi de plaque tournante.

a) *Les cuirs de bovins :*

La production 1970 est, en première analyse, équivalente à 1969 : 91 800 cuirs dont 30 p. 100 proviennent des centres contrôlés et un tiers des seuls abattoirs de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Cette production est disponible sous forme de cuirs frais pour un tiers environ, le reste sous forme de « brousse sec » dont très peu sont arséniqués.

Le poids frais moyen est de 18 kg, le poids sec moyen de 5,3 kg, ce qui place les cuirs dans la catégorie « bovins-moyens ».

b) *Les peaux de moutons :*

La production 1970 peut être estimée à 145 900 peaux dont, sans doute, un peu plus du tiers provient des centres contrôlés et moins du dixième des deux abattoirs de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. La « Tabaski » ou fête du mouton des musulmans, le « Tolô » du pays samogo ou le Kiwugu de la région de Kaya marquent, dans l'année, des périodes de recrudescence des abattages familiaux.

Toujours confondues sous la rubrique « petits ruminants », ce sont en général des peaux de métis à poil ras. Le poids frais moyen est de 2,2 kg et le poids sec moyen de 0,7 kg.

Les qualités de la peau sont très variables ; les peaux de la région de Bobo Dioulasso, plus lourdes, plus grandes, d'une texture plus serrée, sont de meilleure qualité que celles de la région de Ouagadougou et de la région du Nord, plus légères.

c) *Les peaux de chèvres :*

Cette production, la plus importante par le nombre de peaux, doit être chiffrée avec plus de réserve encore ; les abattages sont presque totalement familiaux et clandestins et, en l'absence de contrôle, échappent à toute estimation autre que celle qui peut relever de la vraisemblance.

On peut évaluer la production 1970 à 788 000 peaux dont un peu plus de 80 000 proviennent des centres d'abattage contrôlés, et seulement 25 000 (environ 3 p. 100) des deux grands abattoirs cités plus haut.

Les peaux de chèvres voltaïques sont de taille moyenne ; le poids frais moyen est de 2 kg environ et le poids sec moyen de 0,6 kg.

d) *Les peaux de reptiles :*

Ce sont des peaux de lézards et de serpents, groupés sous le terme de « reptiles », et des peaux de crocodiles. Ces peaux sont le véritable produit d'une chasse comme nous le disions précédemment. Il va sans dire que l'équilibre biologique de cette faune s'en trouve dangereusement menacé. LEMASSON, quant à lui, ne cache pas sa réprobation : « On ne peut être pleinement rassuré sur l'avenir des crocodiles en Afrique, que le jour où la mode aura changé et où les peaux seront moins recherchées pour la maroquinerie ».

Cependant, la Haute-Volta est, de par sa situation géographique, un centre très important du négoce des peaux de reptiles et de sauriens originaires non seulement du pays, mais aussi des Etats voisins.

La croissance du crocodile est très lente ; le massacre de ces animaux dépeuple les cours d'eau, se traduisant par une baisse sensible du tonnage des peaux exportées depuis 1965.

TABLEAU VIII

Exportations et importations en douane, crocodiles et reptiles

Années de référence	Exportations vers l'Europe et pays voisins		Importations en provenance des pays voisins	
	en tonnes	en millions de F CFA	en tonnes	en millions de F CFA
1963	82,4	106		
1964	160	190	51	31
1965	31,4	85	11	2,8
1966	31	100	7	1,8

Source : douanes

2) *Contrôle de la production :*

Ce contrôle est fait par les infirmiers vétérinaires sur chaque centre visité. Tous les cuirs et peaux sont décomptés et enregistrés, l'ensemble est reporté sur un bulletin spécial puis colligé au chef-lieu de circonscription où, à la fin de chaque mois, ils sont reportés sur le rapport mensuel.

Tous ces renseignements sont retrouvés à la direction du service de l'Elevage et comptabilisés dans les rapports annuels.

3) *Les insuffisances de la production :*

a) *Insuffisances d'ordre qualitatif :*

Outre les tares dues aux maladies dont nous avons fait état dans le chapitre II, les cuirs et peaux voltaïques portent souvent les marques de dommages causés par un mauvais dépouillement des animaux.

Les cuirs et peaux provenant de Ouagadougou et Bobo Dioulasso sont en général beaucoup plus mal dépouillés que ceux de brousse ; cela est dû au fait que les professionnels se déchargent du travail sur les apprentis bénévoles et inexpérimentés qui effectuent la dépouille sans aucun soin :

— parfente irrégulière qui donne un cuir dissymétrique,

— coutelures profondes,

— préparation mal faite offrant une peau chargée de graisse, de sable, plissée et mal séchée.

Cette situation est caractéristique des abattoirs municipaux, dépourvus d'un budget autonome qui permet seul, par le salariat, de remédier à cet état de choses.

Dans les petits centres, le travail est meilleur parce que la plupart du temps assuré par des bouchers plus consciencieux et directement responsables.

b) *Insuffisances d'ordre quantitatif :*

Les sorties d'animaux sur pied (65 000 environ) se font vers le Ghana et la Côte-d'Ivoire, le Togo et le Dahomey. Il y a ainsi un manque à gagner considérable quand on convertit ce nombre d'animaux en unités cuirs et peaux ; dès lors, une politique

d'exportation exclusive de carcasses s'impose. Dans le cadre de ce programme, il a été prévu la création de deux abattoirs frigorifiques, l'un à Bobo Dioulasso, d'une capacité de 5 000 tonnes, l'autre, de capacité double, à Ouagadougou.

CONCLUSION

Les chiffres relatifs à la production totale des cuirs et peaux ne sont, en général, que des estimations, exception faite de la production « contrôlée », soit à l'abattage, soit sur les marchés, soit en douane, qui ne représente qu'une part variable de la production totale.

Il faut prendre également en considération les abattages familiaux ou traditionnels et, du point de vue économique, l'équation fondamentale de notre production est donc la suivante :

production totale = abattages contrôlés + abattages familiaux

II. — LE TRAITEMENT DES MATIÈRES PREMIÈRES.

La transformation industrielle des cuirs et peaux en Haute-Volta était assurée, jusqu'en 1968, par le Centre de tannage et de manufacture du cuir (C.T.M.C.) à Ouagadougou. Depuis deux ans, l'usine a réduit ses activités pour se réorganiser ; nous n'y voyons évidemment que l'illustration du dicton : « Reculer pour mieux sauter... ».

1) *Activités du C.T.M.C. :*

Avant la réorganisation du C.T.M.C., ses activités se répartissaient, au 31-12-67, comme suit :

1° Concurrence avec les autres exportateurs en brut pour l'achat, le séchage, l'arsénicage et l'exportation en brut des cuirs et peaux.

2° Tannage des cuirs et peaux et commercialisation sur le marché voltaïque et à l'exportation.

3° Fabrication d'une poudre tannante par broyage de gousses de gonakié, en vue soit de son exportation, soit de son utilisation par le C.T.M.C. lui-même.

En résumé, le C.T.M.C. achetait des cuirs et peaux en brut, en exportait une partie tandis qu'une autre partie était transformée dans la tannerie et commercialisée soit finie, soit teinte, soit semi-transformée ; la dernière partie enfin était cédée à l'atelier de maroquinerie-cordonnerie.

La tannerie, à elle seule, a eu jusqu'à vingt-sept fabrications différentes ; en réalité, seule la production de peaux de chèvres semi-transformées était importante et presque totalement exportée.

2) *Analyse technique du C.T.M.C. :*

Le personnel compte trente-quatre personnes employées à la tannerie et seize personnes à la maroquinerie. Les locaux abritent une importante machinerie comprenant :

1 dérayeuse,
1 écharneuse,
5 foulons,
1 imprimeuse,
1 metteuse au vent,
2 meules,
1 poste pistolet.

Cette machinerie assure à l'usine une capacité annuelle de 200 000 peaux semi-tannées de chèvres ; il s'agit d'un prétannage « à façon » pour le compte de la Société voltaïque des cuirs et peaux dont nous reparlerons plus loin. Cette modalité entre dans le cadre de la réorganisation de la commercialisation des cuirs et peaux sur la base de la réduction des activités du C.T.M.C. qui ne supporte plus désormais que les charges directes et indirectes de « transformation » ; sa rentabilité s'en trouve d'autant accrue.

III. — La commercialisation.

1) *Caractères généraux :*

Les échanges, jusque dans un passé très récent, étaient dominés par les vestiges d'une économie de traite, par une tradition bien affirmée dont les principaux traits caractéristiques sont les suivants :

— Produit brut remis à quelques exportateurs européens ou assimilés, par un nombre proportionnellement élevé de rabatteurs occasionnels ou permanents.

— Système d'avances monétaires et de commissions servant à ces intermédiaires de marge de manœuvre pour des opérations plus complexes dont la collecte des dépouilles constitue l'un des supports.

— Echanges frontaliers facilités par les liens ethniques de toute nature, de part et d'autre d'un tracé de frontière seulement justifié par la volonté du colonisateur.

— Exportation du produit en l'état après une préparation sommaire.

— Désintérêt très fréquent des commerçants et des gouvernants pour étendre ces transactions à des zones ou à des régions dont la prospection s'avère difficile.

— Prépondérance commerciale et financière des pays anglophones limitrophes, en raison de l'attrait d'une devise forte et de larges possibilités d'import-export de biens de consommation courante.

2) *Mise en place de la Société Voltaïque des cuirs et peaux (S.V.C.P.) :*

a) *Buts et objectifs :*

La S.V.C.P. est une société anonyme d'économie mixte constituée par la Société Européenne des Peaux (S.E.P.) et par l'Etat Voltaïque. Sa mise en place correspond à deux objectifs :

1° Trouver une solution aux problèmes posés par l'approvisionnement en cuirs et peaux bruts et par la commercialisation de la production du C.T.M.C., alléger sa gestion et son fonctionnement.

2° Organiser et promouvoir le secteur cuirs et peaux, et plus précisément :

— accroître le volume des cuirs et peaux collectés,

— lutter contre la fraude aux frontières et sur les marchés,

— améliorer la qualité de la dépouille et du conditionnement.

Ainsi la S.V.C.P. n'est pas seulement spécialisée dans la collecte et la commercialisation des cuirs et peaux bruts, mais elle approvisionne la tannerie dont elle se charge de commercialiser la production de peaux semi-tannées.

b) *Activités de la S.V.C.P. :*

Dans la limite de ses possibilités, la Société, qui n'est encore qu'à ses débuts, se donne pour tâche de :

— collecter pour son compte tous les cuirs et peaux commerciables en Haute-Volta ;

— alimenter le C.T.M.C. en peaux de chèvres jusqu'à concurrence de sa capacité de production ;

— exporter pour son compte les peaux de chèvres transformées, moyennant une rémunération, par le C.T.M.C. ;

— exporter en brut la totalité de la production voltaïque commercialisable de cuirs de bovins, de peaux d'ovins, et le surplus éventuel de peaux de chèvres, qui ne seraient pas absorbées par le C.T.M.C. ;

— exporter en brut éventuellement les peaux de sauriens et de reptiles.

c) *Organisation :*

Pour collecter le maximum de cuirs et peaux, la S.V.C.P. doit affirmer sa présence partout. Le pays est divisé en régions d'intervention superposables aux circonscriptions d'Elevage et, dans chacune de ces régions, opère au moins un collecteur de la Société. Il visite régulièrement tous les marchés et, outre sa fonction d'acheteur, joue, en liaison avec le service de l'Elevage, le rôle de conseiller et d'informateur statistique.

Depuis Ouagadougou, les responsables visitent les « bases » principales, collectent les dépouilles achetées, les acheminent vers le magasin central de stockage.

3) *Le commerce :*

a) *Le commerce traditionnel :*

Il est caractérisé par la vente d'objets d'art et surtout par l'exportation hors douane des cuirs et peaux en brut vers les pays anglophones voisins essentiellement.

• *Les articles en peaux :*

— peaux de reptiles :
chaussures (samaras, babouches)
sacs à main pour dames
cartables, serviettes
portefeuilles.

— peaux d'ovins et caprins :
harnachement de chevaux
tapis de prière (séligolo)
coussins pour divans
outres à divers usages (transport d'eau, de céréales, etc...) ; ces outres sont obtenues par une technique spéciale d'habillage donnant une sorte de « poche de kangourou » que l'on soumet ensuite au tannage.

Les produits de la tannerie artisanale sont de consommation (1) très courante à l'intérieur du pays et bien souvent le touriste européen, repartant chez lui après un « safari » (2), n'a que l'embarras du choix d'un souvenir devant un éventail si divers.

• *L'exportation hors douane :*

Il est particulièrement difficile d'évaluer le volume de ces exportations dont l'estimation que nous donnons ici n'a qu'une valeur indicative.

Tableau IX

Estimation du volume des exportations (1969) hors douane

Désignation	En nombre de peaux	En taux de la production commercialisable
Cuirs de Bovins	17 000	20 %
Peaux d'Ovins	23 000	17 %
Peaux de Caprins ..	325 000	50 %

(1) Consommation au sens économique du terme.
(2) Terme signifiant : expédition de chasse.

En valeur, ces exportations hors douane représentent, avec près de 110 millions de francs C.F.A., un peu plus de deux fois la valeur des exportations en douane (y compris celle des peaux tannées).

Il serait vain de chercher les raisons de cette fraude ailleurs que dans la politique commerciale maintenue jusqu'ici en Haute-Volta et dont la réforme n'est qu'à ses débuts.

Le préjudice résulte à la fois d'une diminution des recettes extérieures (produits mal vendus en raison des conditions d'accueil) et de la réimportation frauduleuse des billets de banque qui retrouvent ainsi leur valeur faciale par une opération bancaire fictive, ce qui définit explicitement le trafic de devises.

b) *Le commerce classique :*

Il est dominé par le souci du respect de certaines normes bien définies (classement en choix) et de certains impératifs (cours d'achat).

• *Le classement en choix :*

— premier choix : dépouille provenant d'un animal sain, correctement préparée, séchée, entreposée, à parfente régulière.

— deuxième choix : dépouille ne présentant aucun défaut sur le croupon. Une des détériorations ci-après est tolérée sur les flancs et le collet (parties de moindre valeur) :

• marque au feu,

• plusieurs coutelures ou deux trous au maximum,

• petite marque d'échauffe,

• moins de cinq marques de gale,

• quelques avaries causées par les insectes sur les bords seulement.

— troisième choix : dépouille ayant la moitié au moins de sa surface en bon état, ou dépouille de deuxième choix ayant une parfente irrégulière.

— quatrième choix : un tiers de la surface totale doit être en bon état. Ce choix n'existe que pour les cuirs.

— écarts ou rebuts : plus des deux tiers de la partie centrale présentent des défauts qui la rendent totalement inutilisable pour le tannage. En général, ces cuirs et peaux ne sont pas achetés par la S.V.C.P.

Un essai de classement en choix sur la production voltaïque commercialisée donne à peu près ceci :

	Production boucherie	Production brousse
1er choix	25 %	10 %
2e choix	35 %	30 %
3e choix	30 %	40 %
4e choix	10 %	20 %

• *Les cours d'achat :*

Les cours que nous donnons ici sont les prix d'achat consentis par la S.V.C.P. aux bouchers :

— cuirs de bovins :

Ils sont actuellement achetés au kilo sur les bases suivantes :

Tableau X

Désignation	Choix I	Choix II	Choix III
Cuir frais	25	22	11
Cuir sec arseniqué	75	57	38

Source : négociants

On peut retenir comme prix moyen 66 F CFA le kilo sec.

— peaux de caprins et d'ovins :

Le prix moyen est de 200 à 210 F CFA le kg sec pour les peaux de caprins et de 210 F CFA le kg sec pour les peaux d'ovins.

Ces prix sont basés sur le premier choix pour une répartition en choix 40/40/20.

• *L'exportation en douane :*

Les cuirs et peaux bruts ou les peaux semi-tannées sont livrés sur le marché international en « assortiments », chiffres qui reflètent les pourcentages des différents choix par rapport à l'ensemble.

Exemple : un assortiment 30/10/20/10 signifie que l'on a :

30 % de peaux de 1er choix,
40 % » 2e choix,
20 % » 3e choix,
10 % » 4e choix.

Cette formule traduit la qualité de la production et du conditionnement pratique. Plus le niveau moyen sera élevé, plus les chiffres seront décalés vers la gauche et inversement.

La réglementation à l'exportation stipule que : les lots doivent être homogènes, ne comprenant qu'une seule espèce, ayant subi le même traitement, conditionnés de façon identique et devant porter les marques suivantes :

- le timbre P H V (produit de Haute-Volta),
- un signe correspondant à l'espèce (chèvre, mouton, etc...),
- le poids net du colis,
- un numéro d'identification,
- les cuirs et peaux doivent porter, outre la lettre H, une lettre et un chiffre de code permettant de connaître leur provenance et les estampilles de traitement (B.A.V. ; B.S.A., etc...),
- les cuirs et peaux exportés doivent être accompagnés d'un certificat de non-infection, d'un certificat de conditionnement et d'un certificat sanitaire, les cuirs et peaux « écarts » ne pouvant, en aucun cas, être exportés.

Tableau XI

Exportation en douane 1969

Désignation « en brut »	Nombre de peaux	Poids en kg	Valeur (Francs CFA)
Cuirs de Bovins ..	69 144	325 000	24 000 000
Peaux d'Ovins ..	55 863	30 000	5 200 000
Peaux de Caprins	150 200	60 000	13 000 000
en semi-tannées au chrome			
Cuirs de Bovins ..	0	0	—
Peaux d'Ovins ..	0	0	—
Peaux de Caprins	51 800	20 000	8 340 000

Source : S.V.C.P.

4) *Les débouchés :*

Le souci du maintien et de l'expansion des débouchés actuels est à l'origine de la mise en place de la S.V.C.P. et de la réorganisation du C.T.M.C.

L'acheteur traditionnel reste la France ; une partie des dépouilles importées ne fait que transiter pour être ensuite revendue en Europe, principalement en Italie et en Espagne.

Ensuite viennent le Ghana, la R.A.U., le Togo.

• Le marché européen se caractérise par une demande stable pour les cuirs, une expansion pour les petites peaux. Cette demande est fonction de plusieurs facteurs parmi lesquels prédominent : l'amélioration du niveau de vie, la publicité et la mode.

Bien que les prix de cession sur ce marché soient, en principe, plus élevés au fur et à mesure que le produit est plus élaboré, cette constatation ne peut servir de finalité dans le choix de la fabrication la plus rentable pour notre industrie des cuirs et peaux.

C'est ainsi que l'on peut faire les observations suivantes :

• toutes les peaux brutes peuvent être directement exportées jusqu'au 3e choix inclus et parfois même le 4e, demandé par certains tanneurs pour des destinations bien précises (doublure, basane, etc...).

• au stade du tanné végétal, la demande et les prix mondiaux sont en baisse constante ; la production européenne de grande série a subi un net ralentissement. Au surplus, d'autres pays que ceux du continent africain francophone (Inde, Pakistan, Chine populaire) offrent de grandes quantités de peaux « végétales » à des prix très bas.

• au stade du semi-tanné (chrome humide ou wet-blue), la demande mondiale, particulièrement européenne (Espagne, France, Italie) est très forte, mais la concurrence comprime les marges et ne laisse que peu de bénéfice. Notre tannerie a cependant toutes les chances de réussir puisque les efforts de ces dernières années ont contribué à l'intégrer le plus possible :

en amont dans un circuit de collecte,
en aval dans un circuit de finition.

Il faut reconnaître cependant qu'à l'heure actuelle, les principaux facteurs limitants de la diversification de nos exportations vers l'Europe semblent être d'une part les exigences de la mode, d'autre part les délais de transport trop longs (2 à 3 mois entre Ouagadougou et Marseille).

• Notre clientèle, en Afrique, est représentée soit par des tanneries de grande capacité (R.A.U., Ghana), soit par des manufactures de chaussures (Bata Lomé, Bata Haute-Volta ; Côte-d'Ivoire).

Avec la faiblesse du pouvoir d'achat de nos populations, apparaît en termes plus clairs le problème de l'utilisation du cuir en face des produits synthétiques concurrents.

C'est pourquoi il convient de définir avec précision les caractères propres aux divers matériaux considérés.

Les caractéristiques des produits synthétiques et celles du cuir sont loin d'être identiques :

Un caractère commun est la perméabilité à la vapeur d'eau, mais le cuir reste seul capable de jouer un rôle d'échangeur dans les deux sens vis-à-vis du milieu extérieur : il permet à la fois l'entrée de l'air et l'évacuation de la sueur.

Si la semelle extérieure est perméable à l'air, seule une contre-semelle en cuir peut absorber l'humidité du pied, l'accumuler puis la restituer au milieu extérieur lorsqu'on ôte la chaussure.

Les produits synthétiques font preuve d'une plus grande inertie physico-chimique. Des risques d'allergie ou de maladies cryptogamiques peuvent aussi résulter de leur emploi.

Un autre défaut des produits synthétiques est l'absence de prêtant. Cette propriété que le cuir possède permet l'adaptation de la chaussure à la forme du pied grâce à des déformations rémanentes qui apparaissent à l'usage.

En contrepartie de ces inconvénients, les produits synthétiques présentent l'avantage de leur prix relativement bas sur les marchés.

Le moyen terme réside dans la constatation qu'en Afrique, l'extension de l'emploi des matières synthétiques pour la fabrication des dessus de chaussures a été accompagnée d'une reprise de l'emploi des semelles en cuir.

Toutes les combinaisons étant possibles dans ce domaine, les perspectives d'amélioration du niveau de vie de nos populations confèrent une vision optimiste de l'avenir.

CONCLUSION GENERALE

La valorisation traditionnelle des cuirs et peaux réside dans le tannage ; un autre aspect important de la valorisation consiste en l'élimination des défauts des dépouilles animales.

En effet, si la collecte ne paraît plus poser de problèmes majeurs, une dépréciation importante de la productioin résulte du pourcentage élevé des cuirs et peaux de qualité défectueuse : soit par suite des conditions d'élevage de l'animal (maladies parasitaires notamment), soit par le fait d'accidents lors du dépouillement.

A cet égard, la formation de surveillants d'Elevage ne pourra que compléter utilement la mise en place de la Société Voltaïque des cuirs et peaux.

Une législation moderne représente un outil indispensable de travail, qui devrait être assorti de moyens d'application au niveau de toutes les zones d'influence de la S.V.C.P. ; les responsables des Industries animales devraient obtenir ces moyens, surtout financiers.

Des résultats concrets ne seront acquis que par une action qui s'attachera à poursuivre la réorganisation des circuits commerciaux, à faire participer les professionnels (bouchers) à la mise en place d'un programme de promotion et aux profits qu'on peut en attendre.

Essayer d'appliquer des mesures draconiennes aux frontières n'empêchera pas la fuite des cuir et peaux vers le Ghana si producteurs et collecteurs-commerçants ne trouvent pas un intérêt plus grand à commercialiser leurs produits dans des structures nationales plutôt que par le canal des Maisons de Kumasi (*).

La rationalisation à tous les niveaux de l'exploitation des cuirs et peaux constitue, sans conteste, le fondement d'une industrialisation viable dans ce domaine.

D'autre part, la source de devises que constituent les cuirs et peaux est sujette à des fluctuations importantes. Ceci est dû au manque de simultanéité entre l'offre, inélastique (puisqu'elle dépend de la production de la viande) et la demande, fortement influencée par la mode entre autres facteurs. L'adaptation de l'offre à la demande pose donc des problèmes de réalisation de stocks d'attente et de financement de ces stocks.

Dans un monde dominé par les ententes économiques, le moment est peut-être venu pour les pays en voie de développement de penser à un élargissement des unions régionales dans le sens de la couverture de leur propre marché ; autrement dit, au lieu de penser exclusivement, comme c'est le cas présent, en termes d'accroissement de la consommation de leurs produits et de défense des cours de ces derniers sur les marchés des pays industrialisés, il serait opportun d'envisager également la possibilité de grouper les ventes aux fins de commercialisation sur les marchés

---

(*) Ville du Ghana.

d'autres pays en voie de développement. C'est là peut-être le gage d'une rapide croissance de nos industries naissantes. L'enjeu en vaut la peine.

Vu : Le Professeur de l'Ecole Vétérinaire rapporteur

M. LABIE

Vu : Le Directeur de l'Ecole Vétérinaire

R. FLORIO

Vu : Le Président de la Thèse

ROUX

Vu : Le Président de l'Université Paul Sabatier

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER TOULOUSE

L. LARENG

n°. 406

Vu et permis d'imprimer
Toulouse, le 8 JAN. 1971
LE RECTEUR
Président du Conseil de l'Université

ACADÉMIE DE TOULOUSE

C. CHALIN

BIBLIOGRAPHIE

1. — Balima (E.). — Approche du maché voltaïque des produits animaux. — *Thèse Doct. Vét.,* Toulouse, 1968.

2. — Barlet (P.). — La Haute-Volta (essai de présentation géographique). *Etude voltaïque* - I.F.A.N. - O.R.S.T.O.M., 1962, mémoire n° 3, 13, 77.

3. — Bere (A.). — Contribution à l'étude des bases d'une législation sanitaire pour le développement de l'Elevage en République de Haute-Volta. — *Thèse Doct. Vét.,* Toulouse, 1967.

4. — Blum (P.). — La peau. — *Que sais-je ?* n° 558, 1 vol., 126 pages. — P.U.F. Paris, 1953.

5. — Chambard (C.). — Analyse du Centre de Tannage et de Manufacture des cuirs de Ouagadougou. Secrét. d'Etat aux Aff. Etrang. chargé de la Coopération, Paris, 1967.

6. — Decreane (P.). — Le panafricanisme. *Que sais-je ?* n° 847 ; 3e édition. P.U.F. Paris, 1964.

7. — Djiga (A.). — Bilan des données actuelles en vue d'une meilleure exploitation des pâturages naturels en Haute-Volta. — *Thèse Doct. Vét.,* Alfort, 1969.

9. — Donikian (S.A.). — Rapport sur la création du Centre de Tannage et de Manufacture des Cuirs de Ouagadougou (*Elevage,* 1960-61).

10. — Doutressoulle (G.). — L'Elevage au Soudan français ; 1 vol., 374 p. Alger, E. Imbert, 1952.

11. — Doutressoulle (G.). — Zootechnie et industries animales en Afrique Occidentale. — *I.E.M.V.T.,* 1946, n° 11 291, 45-84 et 113-125.

12. — F.A.O. — Cuirs et Peaux, dépouillement et conservation en tant qu'industrie rurale. Rome (*publication F.A.O.,* n° 49), 1955.

13. — Gérardin (B.). — Le développement de la Haute-Volta. — *I.S.E.A.T.,* supplt., n° 142, Paris, octobre, F, 19.

14. — Guilhem (M.), Toes (S.), Hebert (J.). — Histoire de la Haute-Volta, l'Afrique, le Monde ; 2e édition, 1 vol., 387 p. — Paris, Ligel, 1962.

15. — Jeannin (A.), Lobry (M.), Robinet (A.H.). — Manuel des agents du conditionnement des cuirs et peaux en zone tropicale. — Collect. *Manuel et Précis d'Elevage,* I.E.M.V.T., août 1969.

16. — Lacoste (Y.) — Les pays sous-développés. — *Que sais-je ?* n° 853, 5e édition. P.U.F., Paris, 1966.

17. — Lemasson (J.). — Le crocodile du Nil. Bois, Forêts trop., 1962 (86) : 56-60.

18. — Le Rolland. — Tannerie et abattoir de Kano et de Maïduguri. — *Rapport de mission,* 1961, 36 pages.

19. — Lobry (M.A.). — Rapport sur un projet de tannerie industrielle en Haute-Volta. — Secrét. d'Etat aux Aff. Etrang. chargé de la Coopération, Paris, 1962.

20. — Lobry (M.A.), Robinet (A.H.). — Promotion de l'artisanat-programme (Haute-Volta, Niger, Cameroun. — Secrét. d'Etat aux Aff. étrang. chargé de la Coopérat., Paris, 1962.

21. — Lobry (M.A.). — Etude technique et financière du fonctionnement d'une usine de tannage àOuagadougou. — Paris, S.C.E.T., 1962.

22. — Mann (I). — Manuel sur les cuirs et peaux - traduction en français publiée à Bruxelles. — *Direction de l'Elevage,* 1954, 1 vol., 144 pages.

23. — Mann (I). — Méthode artisanale de tannage. — Rome, *F.A.O.,* 1962, n° 68, 1 vol., 256 pages.

24. — N... — Cérès, édité par *F.A.O.,* vol. 1, n° 6, nov.-déc. 1968, 19-21.

25. — N... — Documentation française. — La République de Haute-Volta, série outre-mer, CIX, n° 2 693, 1960.

26. — N... — Marchés Tropicaux et Méditerranéens ; Marché de la Haute-Volta, 1967, Hebdom., avril, 1118.

27. — Naghski (J.) et Clarke (I.D.). — Cuirs et peaux. — Collection « techniques américaines » ; ouvrages publiés en français, n° 71. — *Centre Régional d'Edition Technique,* Paris.

28. — Rapports du service de l'Elevage et des Industries animales de Haute-Volta (1960 ; 1961 ; ;1962 ; 1963).

29. — Robinet (A.H.). — Production animale en Haute-Volta. — Secrét. d'Etat aux Aff. Etrang. chargé de la Coopérat., Paris 1967.

30. — Robinet (A.H.) et Chambard (C.). — Promotion commerciale des cuirs et peaux originaires des Etats africains associés de la zone soudano-sahelienne sur le marché de la C.E.E., tomes I, II, III. — C.E.E., Direction générale de l'aide au développement, Bruxelles, 1968.

31. — Robinet (A.H.), Lobry (M.A.). — Tannage artisanal au Niger, perspectives. — *Bull. épiz. Afrique,* 1963, II (4), 427-436.

32. — Roure (G.). — Animaux sauvages de Haute-Volta, livret et atlas. — Direction des Eaux et orêts, Ouagadougou, 1968.

33. — Roure (G.). — Protection de la Nature, 1 livret de 35 pages. — Direction des Eaux et Forêts, Ouagadougou, 1968.

34. — Tall (R.). — Contribution à l'étude du lait et du lait caillé en Haute-Volta. — *Thèse Doct. Vét.,* Alfort, 1966.

35. — Taraore (A.N.). — Contribution à l'étude de l'amélioration du gros Elevage en Haute-Volta. — *Thèse Doct. Vét.,* Lyon, 1964.

36. — Tillieu (A.). — Problème de l'Economie animale en Haute-Volta, étude relative de l'exploitation des produits d'origine animale. — *Fasc. dact.*, 40 pages, I.E.M.V.T., Paris.

37. — Tounkara (Y.). — La production des dépouilles animales au Niger. — *Thèse Doct. Vét.*, Toulouse, 1968.

38. — Traore (S.). — L'Elevage bovin en Haute-Volta, importance relative du zébu et du taurin. — *Thèse Doct. Vét.*, Lyon, 1964.

39. — Vinay (B.). — L'Afrique, le commerce avec l'Afrique. — P.U.F., 1re série, 207 pages, Paris, 1968.

TABLE DES MATIERES

Introduction 11

Chapitre premier :

Le cadre physique et humain 17

Chapitre II :

Les animaux fournisseurs des cuirs et peaux 21

Chapitre III :

L'industrie des cuirs et peaux en Haute-Volta 31

Chapitre IV :

Promouvoir l'industrie des cuirs et peaux 47

Conclusion générale 65

Bibliographie 69

S. E. I. L.
14, RUE ERNEST-RENAN
TOULOUSE